

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL de la  
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ  
Département de l'Oise**

**Séance ordinaire du 11 octobre 2022**

Nombre de membres  
- effectif légal 11  
- en exercice 11  
- présents : 09  
- pouvoirs : 02  
- suffrages exprimés : 11

Date de convocation  
05/10/2022  
Date d'affichage  
05/10/2022

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire ;  
Présents : MM. LEPINE-LEGRAND-BOURDON-GOBET-DANGRÉAUX-MEUNIER-VIGOGNE-PAREDES-BONICHOT  
Absents : Mme DUVAL qui donne pouvoir à M. LEGRAND - M. VERNEY qui donne pouvoir à M. BONICHOT  
Secrétaire de séance : Mme Céline MEUNIER

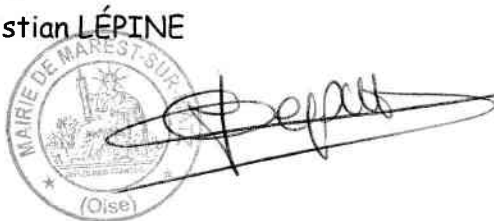
**04.2022.01 : Objet : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours paru au journal officiel du 31 juillet 2022, il convient de désigner le Conseiller Municipal de notre commune qui sera chargé d'exercer cette fonction.

Monsieur Didier BOURDON propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme  
Le Maire  
M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)